

L'an deux mil dix-huit le vingt-cinq avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Conseillers en exercice: 12
Conseillers présents : 09
Conseillers votants : 09
Date de la convocation du
Conseil Municipal :
19 avril 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Axel PARTENSKY

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe		X	
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel	X		
RENARD Muriel	X		

Objet : Refacturation capture et transport animaux errants.

Monsieur le Maire rappelle que les services municipaux ou lorsqu'il est fait appel à une association de service animalier pour la capture d'animaux errants signalés sur la commune. Ces animaux sont, soit directement transportés à un service de fourrière soit gardés le temps de contacter le propriétaire.

Il est proposé lorsque les propriétaires de ces animaux viennent les récupérer de leur refacturer de transport (transport + salaire agent) et éventuellement les frais de garde.

- facturation des frais de capture et de transport pour un montant forfaitaire de 90 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, unanimement,

ACCEPTÉ les conditions de facturation des frais de garde et de transport des animaux errants telles que susmentionnées,

DONNE POUVOIR au Maire, ou à l'Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Le Maire,
Jacques GARNIER

Envoyé en préfecture le 26/06/2018
Reçu en préfecture le 26/06/2018
Affiché le 26/06/2018
ID : 038-213801343-20180425-20180402-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Cour et Buis le 14 mai 2018
Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :